



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 17119

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le pillage des collections archéologiques lors du conflit iraquien. Au moment de la chute du régime iraquien, de nombreuses collections d'objets et d'oeuvres de l'ancienne Mésopotamie ont été dérobées. Corollaires des conflits armés, ces actes commandités par des experts imposent de prendre des mesures draconiennes pour lutter contre la revente des collections. C'est pourquoi il lui demande de préciser les mesures adoptées par le Gouvernement pour lutter contre le trafic d'objets et oeuvres d'art dérobés à l'occasion de conflits armés. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont particulièrement sensibles à l'état, très préoccupant, du patrimoine historique et culturel iraquien. Si sa protection incombe actuellement au premier chef à la coalition, la France n'en souligne pas moins la nécessité d'une assistance internationale substantielle, notamment par le biais des instances multilatérales telles que l'UNESCO. La résolution 1483, adoptée en mai dernier par le Conseil de sécurité des Nations unies, fait par ailleurs obligation à « tous les États membres de prendre les mesures voulues pour faciliter la restitution, en bon état, aux institutions iraqiennes des biens culturels iraqiens et des autres objets ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse... ». S'agissant de notre pays, dont l'expertise est reconnue dans ce domaine, une commission interministérielle pour la sauvegarde du patrimoine iraquien a été mise en place, sous la tutelle des ministères des affaires étrangères et de la culture. Les contacts ont été rétablis avec nos interlocuteurs sur place, en particulier les responsables du musée de Bagdad. D'ores et déjà, plusieurs missions d'experts ont eu lieu sous l'égide de l'UNESCO ou de l'UNICEF. Divers projets de coopération sont à l'étude dans le domaine archéologique et universitaire : formation, accueil de chercheurs, envoi d'experts, partenariats interuniversitaires, aide à la traduction, dons d'ouvrages et d'équipements destinés aux bibliothèques. Certaines de ces actions, susceptibles d'être menées à bien au cours des prochains mois, sont naturellement tributaires d'une amélioration des conditions de sécurité en Iraq.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17119

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3086

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8169